

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

---

**COMMUNE DE FERRIERES**

**PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Compte rendu du GT « Environnement »**

**Le 4 juin 2013 à 19h30**

**(Maka, Rue de Lognoul 6, 4190 Ferrières)**

---

**Présents** : L. Blaise (Echevine), S. Brevers (CLDR), J-M. Demonty (PCDN), F. Léonard (Bourgmestre), H. Leybaert (CLDR), Cécile Pironnet (CRO), M. Rahier (Administration communale), J-M. Renard (CLDR), M. Simonis (CLDR), L. Slothouwer (PCDN), B. Vanopdenbosch (PCDN)

A. Barthelemy (GREOA), S. Beaufays (GREOA)

**Excusés** : S. Boland (CLDR), S. Francis (CLDR), B. Migeotte (CLDR), C. Polard (CLDR), A. Rahier (CLDR)

La réunion débute à 19h30.

**Introduction**

Monsieur F. Léonard introduit la réunion et remercie les membres de la CLDR et du PCDN pour leur présence à ce GT Environnement. Il accueille Madame Pironnet qui travaille à la cellule coordination du Contrat Rivière Ourthe (CRO) et qui a accepté d'effectuer une présentation du CRO, de l'inventaire réalisé par celui-ci et de son programme d'actions 2014-2016. L'objectif, suite à la présentation, est d'identifier les actions pouvant faire l'objet d'une fiche-projet dans le cadre du PCDR.

**Présentation du CRO**

Le CRO consiste en un protocole d'accord approuvé par un ensemble de partenaires (Communes, Province, Intercommunales, associations...) afin de mettre en valeur et de protéger les ressources en eau du bassin sur le territoire de 25 communes dont il a la charge. Il fonctionne selon les trois modes suivants : la participation, la concertation, la sensibilisation. Tous les 3 ans, le CRO élabore un nouveau programme d'actions consistant en la réalisation d'un inventaire de terrain, la présentation de celui-ci aux partenaires, l'élaboration d'un programme d'actions, la signature d'un protocole d'accord pour 3 ans et l'accompagnement des partenaires pour la réalisation des actions.

Les résultats de l'inventaire (consultables sur [www.cr-ourthe.be](http://www.cr-ourthe.be)) pour la commune de Ferrières mettent en évidence les points suivants :

- la commune comporte un important patrimoine avec 14 éléments recensés dont certains en mauvais état (fontaines, bacs...),
- la présence de plantes invasives le long des rivières
- la présence de rejets
- la détérioration de certains ouvrages (piles de pont...)
- la détérioration des berges
- ....

Suite à la réalisation de cet inventaire, le CRO a rencontré la commune de Ferrières afin de lui faire part de la proposition d'actions suivantes :

- Actions proposées à l'échelle transcommunale :
  - lutte contre le dépôt de déchets organiques le long des berges
  - actions en vue de relier les habitations aux égouts
  - incitation à l'épuration autonome
  - participation à l'opération « commune propre »
  - lutte contre les plantes invasives, restauration des bacs, fontaines, sources
  - maintien du subside au CRO
  
- Actions proposées à l'échelle communale :
  - diminution de l'impact du rejet du bassin d'orage du zoning de Werbomont
  - réorganisation de l'évacuation des eaux de ruissellement du côté du ravin de Sy
  - trouver une alternative à la gestion de la tonte de pelouse de l'espace en bord de l'Ourthe. Il semble qu'il s'agisse plutôt de dépôts clandestins. Une intervention de l'agent constateur pourra être effectuée
  - Entretien annuel des nichoirs à cincles qui ont été placés sous les ponts
  - Organiser un ramassage des batraciens du côté de la rue Renier
  - Évaluer les risques d'érosion liés à l'implantation d'une habitation en bordure de rivière rue du Ravet
  - Poursuivre la réflexion autour du plan paysage proposé pour le château fort de Logne. A ce sujet, un comité d'accompagnement est en voie de constitution.
  - Créer le sentier botanique à Rouge-Minière

### **Propositions du CRO pour des actions à mener**

Madame Pironnet présente à l'assemblée les différentes actions qui pourraient être prises en compte dans le cadre du PCDR ou du PCDN. Le CRO bénéficie de peu de subsides alors que PCDR et PCDN ont des moyens.

**Épuration collective et autonome des eaux :** elle est indispensable pour éviter le colmatage et l'eutrophisation des cours d'eau. De son côté, le CRO réalise une information aux communes et aux architectes afin que le système d'épuration des eaux soit directement intégré dans les permis. Deux problématiques majeures sont recensées sur la Commune de Ferrières :

- les rejets du zoning industriel dans le bassin d'orage et le Wézomont
- le manque de connexion du réseau d'égouttage à Ferrières et Xhoris à une station d'épuration ; une zone au centre de Ferrières qui n'est pas égouttée

L. Blaise rencontrera l'AIDE ce vendredi 7 juin 2013 afin de faire le point sur la problématique de l'épuration des eaux.

Au niveau du PCDR, il importera de réfléchir aux projets d'aménagements, notamment en matière d'infrastructures, en y intégrant une réflexion sur l'épuration. Ainsi par exemple, un lagunage est proposé à la salle l'Alouette où de nouveaux sanitaires devraient être installés.

**Restauration d'un cours d'eau** : à Ferrières, il n'y a pas d'obligation pour les agriculteurs de clôturer les prairies en bord de rivière. Le CRO est prêt à accompagner les agriculteurs pour la pose d'abreuvoirs.

**Mesures pour éviter les dépôts de tontes sur les berges** : de la sensibilisation peut être réalisée dans le cadre du PCDN. En outre, la Commune prévoit de diminuer les espaces de tontes à gérer en créant des prairies fleuries dans le cadre du Plan Maya.

### **Aménagement d'une échelle à poissons**

**Création d'un Comité local du CRO** : il s'agit d'un groupe de citoyens qui réfléchissent avec la Commune au sujet du thème de l'eau et qui peuvent mener différentes actions de terrain.

**Organiser la gestion différenciée des espaces verts** : en cas d'aménagements, il importe de réfléchir pour ne plus utiliser d'herbicides (qui seront interdits d'utilisation à partir de 2019), pour diminuer les espaces de tontes... (Installer des plantes locales au pied des arbres, aménager les espaces autour des salles de villages...).

**Aménager des crapauds ou organiser un ramassage de batraciens** : la rue Renier vient d'être entièrement refaite, il n'est donc plus possible d'y intégrer un crapaud. Cependant, des actions de sensibilisation et d'information (panneaux en bord de routes...) pourraient être effectuées.

**Restauration du petit patrimoine** : les membres marquent leur intérêt pour ces actions de restauration. Le PCDN a pour projet de restaurer un ancien bac à eau au jardin fifi, de restaurer la mare et d'y créer un espace didactique et un espace de convivialité. La Commune a déjà signifié le renom au propriétaire du terrain. Concernant d'autres éléments du petit patrimoine, Monsieur Léonard propose qu'ils soient rénovés par la Commune petit à petit et que des endroits de convivialité (bancs...) y soient installés si le site le permet. Il est également suggéré qu'une analyse de la qualité des eaux de ces fontaines, bacs... soit effectuée.

**Entretien de nichoirs à cincles ou bergeronnettes des ruisseaux** : tous les 3 ans, le CRO revient sur les points pour vérifier l'état des nichoirs mais ils ne font pas l'entretien de ceux-ci. Il est proposé que l'entretien des nichoirs fasse partie des actions du PCDN.

**Lutte contre les plantes invasives** : il s'agit d'une action menée par la Commune et le CRO. Concernant la renouée du Japon, le CRO est dans l'attente de résultats positifs sur des plantes tests avant de pratiquer une quelconque intervention qui risquerait de nuire à la qualité des eaux.

**Mise en place d'une concertation avant le lancement d'un projet (maisons de villages, espaces publics...) en rassemblant un maximum d'intervenants** en rapport à différents points : épuration, lagunage, gestion différenciée, espace didactique, risques d'inondation, perméabilité des sols, récupération de l'eau de pluie...

## **Autres projets évoqués**

**Rochers de Sy** : une réunion aura lieu le 17 juin 2013 entre la Commune et le Club Alpin Belge (CAB). Un accord est à envisager dans la mesure où la réouverture de l'accès aux rochers pour la pratique de l'escalade concerne tant le tourisme et le sport que l'environnement puisque le CAB s'engagerait à remettre le site classé en état et à l'entretenir. Par ailleurs, le Domaine de Palogne envisage la création d'une nouvelle voie sportive de balade qui permettrait de contourner les rochers de Sy. Il est convenu que ce dernier aspect soit mentionné dans la fiche-projet relative au Plan paysage du Domaine de Palogne.

**Gestion des déchets** : la Commune a entamé les démarches auprès d'Intradel pour le passage au système des containers. Des séances d'information sur le compostage seront effectuées par Intradel. Il est également proposé qu'un GT « déchets » se constitue afin de réfléchir à l'information et la sensibilisation qui pourrait être effectuée.

## **Divers**

Des participants s'interrogent quant à l'utilisation de toilettes sèches lors de manifestations. Le CRO ne s'occupe pas de la gestion de toilettes sèches mais soutient qu'il s'agit d'un système efficace lors d'évènements ponctuels. Il est noté que les associations qui vidangent les toilettes sèches viennent pour la plupart de Bruxelles. Il est proposé, pour des évènements ponctuels, de s'arranger avec un agriculteur pour le ramassage.

Les membres sont informés qu'un GT commun Patrimoine bâti/Environnement sera constitué afin de traiter du thème de l'énergie.

Divers projets réalisés en Lot 0 sont mentionnés :

- En juin 2013, organisation d'une séance de compostage
- Depuis 2013, la Commune organise aussi la semaine sans pesticide

## **Conclusion**

Les agents de développement réfléchiront à l'intégration du projet de voie sportive de balade qui permettrait de contourner les rochers de Sy en lien avec la fiche-projet relative au Plan paysage du Domaine de Palogne.

A l'issue de la réunion, aucun autre projet n'est proposé pour une fiche dans le cadre du PCDR. Par contre de nombreuses actions évoquées par le CRO pourront être menées dans le cadre du PCDN et d'autres pourront être intégrées à la réflexion lors de l'élaboration de fiches-projets d'aménagements.

La réunion se clôture à 21h30